



Le Maire

CUXAC D'AUDE, le 19 mai 2023

LE MAIRE DE CUXAC D'AUDE

à

Monsieur le Préfet de l'Aude  
Bureau de l'environnement et de l'aménagement du  
territoire  
52 rue Jean Bringer  
11836 CARCASSONNE cedex 9

*Lettre recommandée avec A.R.*

Nos Réf. : N° 1641/ JR

**Objet : Régularisation dans le cadre de la création d'une installation dénommée TDN  
(Traitement Des Nitrates) sur le site de Malvési**

Monsieur le Préfet,

Suite aux deux arrêts de la Cour Administrative d'Appel de Marseille rendus le 21 octobre 2022, un nouvel avis de l'autorité environnementale ainsi qu'une enquête publique complémentaire sont rendus nécessaires dans le cadre de la régularisation de plusieurs vices affectant l'autorisation d'exploiter une nouvelle installation de traitement de nitrates (TDN) sur le site de Malvési à Narbonne, accordée par le préfet de l'Aude à la Société AREVA NC (désormais Orano Chimie Enrichissement).

Conformément aux dispositions de l'article L122-1 V du code de l'environnement, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet.

Dans ce cadre, je formule un AVIS DEFAVORABLE sur ce projet et ses compléments.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Grégory DELFOUR